

## **Règlement du concours**

Jeu-concours Maxi Zoo pour la Belgique

### **ARTICLE 1 : RÈGLEMENT DU CONCOURS**

Le présent règlement décrit les règles officielles (ci-après : « Règlement du concours ») du jeu-concours Maxi Zoo pour la Belgique (ci-après : « Concours »).

Toute participation suppose l'acceptation et le respect du Règlement du concours.

### **ARTICLE 2 : ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS**

Le Concours est organisé par :

Fressnapf Tiernahrungs GmbH, ayant son siège social à Westpreußenstraße 32-38, D-47809 Krefeld (Allemagne), numéro d'entreprise DE120591970 (ci-après : « Maxi Zoo »). Mis en œuvre par MAXI ZOO BELGIUM BV, ayant son siège social à Luxemburgstraat 11, 9140 Temse, RPM Gand, département Dendermonde, numéro d'entreprise 0873.733.636

Le Concours a lieu du 01.03.2024 au 14.04.2024 inclus en Belgique (ci-après : « Période de participation »). Les cartes sont distribuées entre le 01.03.2024 et le 30.03.2024. Les cartes peuvent être échangées (via le site internet ou par courrier) jusqu'au 14.04.2024 inclus, avant minuit.

Pour toute information ou en cas de questions concernant le Concours, veuillez-vous adresser à [service@basebuilder.com](mailto:service@basebuilder.com), Basebuilder BV, ayant son siège social à Parijsboulevard 143 B, 3541 CS Utrecht (Pays-Bas), numéro CCI 08160491.

### **ARTICLE 3 : PARTICIPANTS**

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans révolus, disposant d'une adresse e-mail valide et ayant sa résidence officielle en Belgique pour la durée du Concours.

Les mineurs ne peuvent pas participer. En cochant la case appropriée sur la page d'inscription, le participant confirme qu'il a atteint la majorité légale.

Les personnes suivantes sont exclues de la participation au Concours :

- (i) les personnes mineures ;
- (ii) les employés de Maxi Zoo, Basebuilder, ses distributeurs ou filiales ;
- (iii) les employés et le personnel des magasins de Maxi Zoo ;
- (iv) les employés et autres membres du personnel de toutes les entreprises liées à Basebuilder, qui sont (in)directement impliqués dans la création, le développement, l'organisation, l'administration et/ou la promotion du Concours ;
- (v) parents ou membres de la famille (liés ou non) des partenaires énumérés aux points ii), iii) et iv) (parents en ligne descendante ou ascendante, conjoints, fiancés, colocataires, frères, sœurs).

L'identité de chaque participant au Concours sera établie par l'adresse e-mail utilisée pour participer au Concours. La capacité de participer au Concours sera en outre déterminée sur la base de l'adresse e-mail fournie. Les adresses e-mail incomplètes ou incorrectes ne seront pas prises en compte et entraîneront automatiquement et définitivement l'invalidité et la nullité absolue de la participation. La mention d'un nom et/ou prénom incomplet entraînera également automatiquement et définitivement l'invalidité et la nullité absolues de la participation.

## ARTICLE 4 : LE CONCOURS

### 4.1. Mode de participation

Les participants reçoivent une carte gratuite pour chaque achat effectué dans les magasins de Maxi Zoo participants pendant la durée du jeu-concours. Sur la carte, ils trouveront un code qui leur permettra de s'inscrire sur le site [www.maxizoo.be/gagner](http://www.maxizoo.be/gagner). Après s'être inscrits sur le site Internet (code et e-mail) et avoir accepté les conditions et le Règlement du concours, les participants reçoivent un e-mail contenant un lien pour confirmer leur participation. Le lien renvoie au site Internet [www.maxizoo.be/gagner](http://www.maxizoo.be/gagner) où le participant est tenu de s'inscrire. Un participant ne peut utiliser qu'une seule fois le code figurant sur la carte. Si un participant participe au concours avec des adresses e-mail différentes, le participant sera immédiatement et automatiquement et définitivement exclu de la participation au concours. Les participants doivent également accepter de recevoir des newsletters et des offres commerciales de Maxi Zoo (ci-après : « Newsletter de Maxi Zoo »). Les participants peuvent se désabonner de la newsletter à tout moment. Les participants doivent ensuite répondre à une question du Concours, en l'occurrence une question subsidiaire, pour avoir une chance de gagner le premier prix.

Si un participant ne souhaite pas s'inscrire à la newsletter de Maxi Zoo mais souhaite participer à ce concours, il peut également participer par courrier. Le participant peut envoyer sa carte à gratter par voie postale en précisant son nom, son adresse, son adresse e-mail et une réponse à la question suivante : "Combien de participants participeront à cette promotion entre le 1 mars et le 14 avril 2024 ?". Peut être envoyé à :

Basebuilder BV  
Attn Maxi Zoo Scratch Promotion Belgique  
Parijsboulevard 143B  
3541 CS Utrecht  
Les Pays-Bas

En cas de participation par courrier, la date du cachet de la poste sera considérée comme la date d'échange de la carte à gratter.

### 4.2. Désignation des gagnants

Les participants qui remplissent les conditions visées aux articles 3 et 4 ont une chance de gagner un prix.

Les 11 participants les plus proches de la bonne réponse à la question subsidiaire gagneront un prix. Parmi ces 11 participants les plus proches de la bonne réponse, celui du groupe le plus proche de la bonne réponse remportera le 1er prix « achats gratuits pendant un an », les 10 autres un chèque cadeau de 50 €. Dans le cas où deux ou plusieurs participants-gagnants formulent une réponse identique la plus proche de la bonne réponse, les rendant tous éligibles au prix "un an d'achats gratuits", le participant qui a soumis sa réponse en premier recevra le prix "un an d'achats gratuits".

S'il y a des participants dont la réponse à la question subsidiaire est la même, ce qui fait que le nombre de gagnants dépasse 11, les participants qui ont soumis leur réponse en dernier seront éliminés jusqu'à ce que le nombre de 11 gagnants soit atteint.

Les gagnants seront annoncés à partir du 15.04.2024.

La désignation des gagnants est définitive et contraignante, à la suite de quoi Maxi Zoo n'entrera dans aucune correspondance ou discussion à cet égard et ne sera aucunement obligé de le faire.

Les gagnants recevront un e-mail de confirmation à partir du 15.04.2024 indiquant le prix gagné et les instructions pour recevoir le prix.

## **ARTICLE 5 : LES PRIX**

Les prix suivants seront, conformément aux dispositions de l'art. 4.2., seront décernés aux 11 gagnants (ci-après : le « Prix ») :

- 1x un an d'achats gratuits d'une valeur de 840 € (70 €/mois) en chèques-cadeaux Maxi Zoo
- 10 chèques cadeaux de 50 € valables jusqu'au 31.07.2024 inclus

Le prix attribué est personnel. Il n'est pas transférable et ne peut en aucun cas être échangé contre de l'argent ou d'autres prix.

Les gagnants recevront un e-mail après le 15.04.2024. Les prix peuvent être réclamés sous 1 semaine et notamment sous 7 jours calendaires à compter de la date de l'e-mail (y compris ce jour) et avant minuit de la date d'échéance. Les Prix non réclamés restent la propriété définitive et irrévocable de l'Organisateur. Le gagnant de "1 an d'achats gratuits" devra retirer les 12 bons cadeaux de 70 € dans le magasin Maxi Zoo de son choix avant le 11.05.2024. Le gagnant est libre de dépenser le montant total à sa guise, mais avant le 31.05.2025.

Maxi Zoo n'est pas responsable et n'est pas tenue au paiement de dommages-intérêts dans le cas où le gagnant ne peut accepter son prix en raison de restrictions légales.

## **ARTICLE 6 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

En cochant la case correspondante, les participants acceptent que leurs données à caractère personnel soient traitées et collectées conformément à notre politique de confidentialité. A consulter via le lien suivant :

<https://www.maxizoo.be/fr/declaration-de-protection-des-donnees/>

Fressnapf Tiernahrungs GmbH traite les données conformément à la législation européenne et belge applicable (y compris, mais sans s'y limiter, la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la Directive 95/46/CE).

Le responsable du traitement des données à caractère personnel visé par la législation applicable est Fressnapf Tiernahrungs GmbH, ayant son siège social à Westpreußenstraße 32-38, D-47809 Krefeld (Allemagne), numéro d'entreprise DE120591970.

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre du Concours sont l'adresse e-mail, le prénom et le nom du participant.

Conformément à la législation en vigueur, les données à caractère personnel du participant sont enregistrées et stockées dans la base de données qui est gérée exclusivement par Basebuilder pour le

compte de Maxi Zoo. Les participants acceptent que leurs données soient stockées, traitées et envoyées par Basebuilder au-delà des frontières nationales pendant la durée du Concours. Les données personnelles sont collectées et traitées afin de garantir le bon déroulement du Concours et d'informer les gagnants en temps utile.

Dans la mesure où les participants se sont également abonnés à la Newsletter de Maxi Zoo, leurs données à caractère personnel seront enregistrées et stockées dans la base de données appropriée gérée par Fressnapf Tiernahrungs GmbH.

Les participants peuvent se désabonner à tout moment en cliquant sur le lien approprié, tel qu'indiqué dans chaque message.

Basebuilder garantit que les données à caractère personnel ne seront pas divulguées à des tiers autres que les sociétés affiliées de Basebuilder.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification ou de suppression de ses données. Les participants ont également le droit de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre pertinent, s'il existe des raisons sérieuses et légitimes de le faire.

Les participants doivent savoir que si leurs données à caractère personnel sont supprimées pendant la durée du concours, cela peut entraîner une disqualification directe du Concours. Ces droits ne peuvent être exercés que par l'envoi d'un e-mail à [service@basebuilder.com](mailto:service@basebuilder.com)

## **ARTICLE 7 : EXCLUSION, MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS**

7.1. Maxi Zoo a le droit d'exclure des participants du Concours pour les raisons suivantes :

- toute circonstance indépendante de sa volonté ;
- la perturbation délibérée du mécanisme du Concours ou du déroulement du Concours ;
- la violation des conditions de participation et/ou du Règlement du concours ;
- toute forme de vol ou de piratage de données ;
- dans les situations visées et prévues à cet effet par le Règlement du concours ;
- la fourniture de données personnelles inexactes, incomplètes ou imprécises lors de l'enregistrement ;
- toute autre raison (grave) que Maxi Zoo juge incompatible avec l'esprit du Concours ;
- toute tentative de fraude peut entraîner l'exclusion de la participation au Concours.

Maxi Zoo se réserve le droit de procéder à des contrôles du respect du Règlement du concours et du présent article, notamment afin d'exclure certains participants en cas d'abus ou de tentative de fraude.

7.2. Maxi Zoo se réserve le droit de modifier et/ou de suspendre le Concours ou le Règlement du concours, ainsi que d'annuler le Concours ou le prix. Cela vaut en particulier en cas de circonstances imprévues ou de force majeure, y compris, mais sans s'y limiter, les pannes d'Internet, les pannes de courant, les défauts techniques du ou des serveurs, les attaques de virus, le piratage, les actions des participants, les modifications du cadre juridique applicable ou les restrictions légales imprévues dans un ou plusieurs des pays participants, ainsi que tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de Maxi Zoo qui rend temporairement ou définitivement impossible l'organisation du concours, l'application du règlement du concours et/ou la remise du prix.

Dans le cas où le Concours est suspendu ou annulé par Maxi Zoo, les participants seront informés de cette suspension ou annulation sur le site Internet susmentionné et par e-mail, dans la mesure du possible. En cas de modification du Règlement du concours par Maxi Zoo, les règles modifiées seront communiquées aux participants par e-mail. Les participants peuvent accepter le nouveau Règlement du concours ou annuler leur participation au Concours.

Si la suspension ou l'annulation du Concours ou du prix est due aux actions d'un ou de plusieurs participants, les participants concernés seront tenus responsables de tout dommage, direct ou indirect, encouru par Maxi Zoo en raison de la suspension ou de l'annulation, ainsi que pour les réclamations des participants ou de tiers et ils devront indemniser Maxi Zoo pour ce fait.

En cas de suspension ou d'annulation, Maxi Zoo ne peut être tenue responsable des frais encourus ou des dommages subis, directement ou indirectement. Maxi Zoo n'est pas obligé d'organiser un Concours alternatif ou d'offrir un prix alternatif.

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ**

8.1. Sauf en cas de faute grave ou intentionnelle, ni Maxi Zoo, ni son personnel, ni les tiers sur lesquels Maxi Zoo compte pour l'organisation et la publicité du Concours ne peuvent être tenus responsables des dommages de toute nature pouvant résulter de l'organisation du Concours ou de la participation à ce dernier, de la désignation du ou des gagnants ou de l'attribution et de l'utilisation des prix, quelle qu'en soit la cause ou les effets, notamment les dommages causés par :

- la violation des droits de propriété intellectuelle de tiers par le participant ;
- le contenu et/ou les données personnelles partagées par le participant ;
- les problèmes de connexion à Internet, tout autre problème dans le réseau de télécommunications, le matériel et/ou les logiciels, les problèmes avec les FAI, les problèmes causés par des virus, les problèmes techniques de quelque nature que ce soit, le piratage, les décisions judiciaires ou une législation contraignante ;
- la non-réception du formulaire d'inscription par Maxi Zoo en cas de force majeure, d'intervention de mauvaise foi d'un tiers, de problèmes de connexion ou d'éventuels problèmes qui surviennent et qui échappent au contrôle de Maxi Zoo ;
- les restrictions légales portant sur la participation au Concours, qui peuvent limiter ou interdire la participation ;
- les restrictions légales concernant l'attribution des prix ;
- la modification du Règlement du concours ou l'annulation du Concours ;
- la participation non autorisée d'un mineur.

8.2. L'exclusion de responsabilité comprend tout dommage corporel, dans la mesure permise par la loi applicable.

8.3. En cas d'erreur – erreur de fabrication ou autre – affectant de quelque manière que ce soit le Concours, Maxi Zoo se réserve le droit de gérer le Concours comme si l'erreur ne s'était pas produite. Si Maxi Zoo le juge souhaitable et/ou faisable, Maxi Zoo peut décider de signaler cette erreur aux participants et de la corriger.

8.4. En aucun cas, Maxi Zoo ne sera responsable envers le participant pour des dommages indirects, accidentels ou autres (y compris la perte d'utilisation ou de données, ou la perte de profits) résultant de la participation au Concours, que ces dommages découlent ou non d'une réclamation en vertu d'un contrat,

de toute forme de garantie ou de responsabilité stricte (extracontractuelle), et que Maxi Zoo ait eu ou non connaissance de la possibilité de ces pertes ou dommages.

## **ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES**

9.1 Toute plainte ou litige concernant le présent Règlement du concours peut être adressé à [service@basebuilder.com](mailto:service@basebuilder.com), Basebuilder BV, ayant son siège social à Parijsboulevard 143 B, 3541 CS Utrecht (Pays-Bas), numéro CCI 08160491.

9.2 En cas de litige concernant l'explication ou l'interprétation du présent Règlement du concours, le participant et Maxi Zoo s'engagent à se consulter en vue de trouver une solution amiable au litige.

9.3 Toutes les décisions de Maxi Zoo sont définitives et contraignantes pour tout ce qui concerne le Concours.

9.4 Au cas où une ou plusieurs dispositions du présent Règlement du concours seraient jugées invalides ou nulles, les autres dispositions du Règlement demeurent pleinement applicables, sauf s'il s'agit d'une disposition essentielle, à la suite de laquelle le concours et le droit aux prix deviennent caducs de plein droit et que ces derniers ne sont plus dus et exigibles.

9.5 Le Concours, le Règlement du concours et tout autre aspect relatif à la relation entre les participants et Maxi Zoo sont régis exclusivement par et interprétés conformément au droit belge, sans référence aux règles du droit international privé (ce qui signifie qu'en cas de conflit, le droit belge prévaudra).

## **ARTICLE 10 : Conditions pour bénéficier de la remise fidélité « Friends »**

### 10.1. En quoi consiste la remise Friends et quels sont ses avantages ?

10.1.1 La réduction réservée aux amis de Maxi Zoo (ci-après la « remise Friends ») est offerte par la société Fressnapf Tiernahrungs GmbH, ayant son siège social Westpreussenstrasse 32-38, 47809 Krefeld, Allemagne, enregistrée au registre des sociétés du tribunal de Krefeld sous le numéro HRB 5030 (ci-après « nous »). La remise Friends permet à nos clients de bénéficier d'une réduction de 5 % sur leurs achats de certains articles et prestations, aussi bien dans nos magasins physiques que sur notre site web [www.maxizoo.be](http://www.maxizoo.be) (ci-après notre « site »).

10.1.2 Bénéficiaire de la remise Friends est gratuit pour nos clients, mais certaines conditions doivent être remplies afin de bénéficier de la remise Friends, à savoir la connexion ou l'inscription à un compte client Maxi Zoo et l'utilisation de l'application mobile Maxi Zoo.

10.1.3 Sauf mention explicite, la remise Friends n'est pas cumulable avec d'autres réductions (par exemple : les codes promotionnels inclus dans nos newsletters, les coupons promotionnels délivrés dans l'application mobile Maxi Zoo ou dans nos magasins physiques...). Si la remise Friends est active et que vous bénéficiez d'autres réductions, nous vous accordons automatiquement la réduction qui vous est la plus avantageuse économiquement.

10.1.4 Certains de nos produits et services ne peuvent pas faire l'objet de la remise Friends. Sont ainsi exclus de la remise Friends : magazines, bons d'achat, les cartes cadeaux, frais de livraison, animaux, FIT+FUN, produits et services pour lesquels une partie du prix d'achat fait l'objet d'un don, articles faisant déjà l'objet d'une promotion, le Salon Maxi Zoo et nouveaux produits et services expressément exclus lors de leur lancement et qui peuvent être consultés sous la question fréquemment posée « A quoi s'applique la remise Friends? » [www.maxizoo.be/fr/friends/#exception](http://www.maxizoo.be/fr/friends/#exception).

10.1.5 La remise Friends est valable jusqu'au 31 décembre 2024. Après cette date, nous n'accorderons plus de remise Friends, ni dans nos magasins physiques ni sur notre site.

10.1.6 Le montant correspondant à la réduction de prix ne peut faire l'objet d'un versement à votre bénéfice et la réduction de prix ne peut être conservée pour un usage ultérieur.

10.1.7 En cas de retour d'un article, seul le montant payé pour l'article est remboursé et non pas le montant applicable avant réduction grâce à la remise Friends.

10.1.8 Les réductions offertes par la remise Friends ne s'appliquent que pour des achats portant sur une quantité d'articles compatible avec la taille du foyer et pour une consommation personnelle.

## 10.2. Participants éligibles

10.2.1 Seuls les consommateurs, à savoir les personnes physiques qui agissent à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale (art. I.1.2 CDE) peuvent bénéficier de la remise Friends. La remise Friends ne s'applique pas aux achats réalisés à des fins professionnelles.

10.2.2 Seuls les consommateurs âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier de la remise Friends.

10.2.3 Chaque client ne peut s'inscrire qu'une seule fois pour bénéficier de la remise Friends. Les réductions accordées dans le cadre de la Remise Friends sont personnelles et ne sont pas transférables à un tiers.

## 10.3. Activation de la remise Friends

10.3.1 Pour activer la remise Friends, il faut être titulaire d'un compte client Maxi Zoo. L'inscription à un compte client Maxi Zoo est soumise à la communication obligatoire de certaines données personnelles, et notamment d'une adresse e-mail valide et d'un mot de passe.

10.3.2 Pour activer la remise Friends, vous devez également disposer de l'application mobile Maxi Zoo, qui peut être téléchargée gratuitement dans l'iOS App Store, le Google Play Store et Huawei AppGallery. Dans l'application, le participant à la remise Friends doit se connecter à un compte client Maxi Zoo existant ou créer un nouveau compte client Maxi Zoo. Une fois que le consommateur s'est connecté ou a créé un compte client Maxi Zoo, l'activation de la remise Friends requiert du consommateur qu'il communique de façon obligatoire certaines données personnelles, à savoir son nom et prénom, ainsi qu'un profil animal. En ce qui concerne le traitement de vos données personnelles dans ce cadre, nous vous prions de bien vouloir consulter la Politique de Confidentialité relative au compte client Maxi Zoo.

#### 10.4 Bénéficiaire de la remise Friends

10.4.1 Pour pouvoir bénéficier de la remise Friends dans nos magasins physiques, il faut que la remise Friends ait été préalablement activée et que le code QR généré dans l'application mobile Maxi Zoo soit présenté lors du paiement et scanné à la caisse.

10.4.2 Pour pouvoir bénéficier de la remise Friends lors d'un achat sur notre site, le participant à la remise Friends doit s'être connecté sur le site avec le même compte client Maxi Zoo que celui qu'il a utilisé pour activer la remise Friends dans l'application mobile Maxi Zoo. Dans ce cas, la remise Friends est automatiquement déduite du prix d'achat à la fin du processus de commande et d'achat.

#### 10.5 Modifications des conditions générales de participation à la remise Friends

10.5.1 Nous nous réservons le droit de modifier ou de compléter les Conditions Générales de Participation à tout moment, avec effet pour l'avenir, pour autant que ces modifications n'entraînent pas de désavantage pour les participants à la remise Friends.

Les modifications seront communiquées aux participants à la remise Friends sous forme de texte au plus tard huit (8) semaines avant la date proposée pour leur entrée en vigueur, via l'adresse mail fournie lors de l'inscription.

Les modifications n'entreront en vigueur (a) qu'après le consentement explicite du participant à la remise Friends ou (b) en l'absence d'objection à la modification par le participant à la remise Friends dans les six (6) semaines suivant la réception de la communication de la modification.

Nous informerons les participants à la remise Friends des conséquences de leur silence lorsque les Conditions Générales de Participation seront modifiées.

10.5.2 Dans la mesure où la loi applicable le permet, nous nous réservons en outre le droit de modifier ou de compléter les présentes Conditions Générales de Participation de manière unilatérale à tout moment avec effet pour l'avenir, à condition que ces modifications n'entraînent pas d'inconvénients significatifs pour les participants à la remise Friends et que ces modifications soient nécessaires (a) uniquement pour mettre les dispositions contractuelles en conformité avec une modification de la loi, y compris les dispositions légales directement applicables de l'Union européenne, ou (b) lorsqu'une disposition des Conditions Générales de Participation est rendue inefficace ou ne peut plus être utilisée par une décision de justice définitive, y compris un tribunal de première instance, ou contredit un ordre contraignant d'une autorité compétente.

Les modifications seront communiquées aux participants à la remise Friends sous forme de texte avant leur entrée en vigueur, via l'adresse mail fournie lors de l'inscription.

#### 10.6 Responsabilité

Nous ne saurons être tenu pour responsable de l'indisponibilité temporaire du/des service(s) lié(s) au programme de fidélité « remise Friends » ou de toutes les conséquences pouvant en découler. Nous refusons toute responsabilité pour toutes pertes et dommages provenant de la suspension, de la variation et de l'arrêt liés d'une façon ou d'une autre au programme de fidélité « remise Friends », à l'exception de toute responsabilité ne pouvant pas être exclue par la loi.

Dans la mesure où la loi applicable le permet, nous ne serons pas responsables à l'égard des consommateurs ou d'une tierce partie des dommages directs ou indirects, de quelque nature qu'ils soient, faisant suite ou liés à la demande ou à l'utilisation du programme de fidélité « remise Friends ». Cela porte également sur les dommages résultant d'une éventuelle utilisation abusive du compte du programme de fidélité « remise Friends », même si nous étions au courant de la possibilité qu'un tel dommage puisse se présenter.

© Basebuilder BV